

## Dossier candidature formation artisan d'art et de la création contemporaine

Les métiers ciblés par la formation U60 appartiennent à un champ large et varié, dont les contours sont parfois difficiles à déterminer a priori. C'est pourquoi, un **jury de sélection** procède à l'examen des candidatures et à la sélection des dossiers les plus porteurs en matière de formation et d'insertion sur le marché de l'emploi. Le jury est composé de :

- conseiller pédagogique ;
- délégué à la tutelle ;
- et du responsable de pôle du centre de formation ;

liés à la formation « Artisan d'art et de la création contemporaine ».

Le **dossier de candidature** contient un :

- volet « entreprise » ;
- volet « apprenant » ;
- le plan de formation spécifique proposé par l'entreprise.
- la demande d'agrément de l'entreprise en vue de former un stagiaire en alternance

Il est complété conjointement par le patron-formateur et l'apprenant. L'introduction du dossier de candidature se fait donc en **binôme**.

### Quelques informations pratiques :

- Les dossiers de candidatures doivent être envoyés au plus tard le **26 août 2022** à l'adresse mail : [inscription@efp.be](mailto:inscription@efp.be) Passé cette date, plus aucun dossier de candidature ne sera pris en considération.
- L'apprenant qui n'est pas en possession du CE2D peut présenter au dossier d'admission jusqu'au **23 août 2022** au plus tard.
- Les binômes entreprise formatrice - apprenant seront convoqués les **07 septembre 2022** pour qu'ils défendent leur projet.
- Les résultats relatifs à la sélection des candidats seront communiqués la **semaine du 12 septembre**.
- Les apprenants sélectionnés devront procéder à leur inscription définitive avant le **15 septembre 2022**.
- Les cours débuteront le **15 septembre 2022**